

# RAPPORT SFCR

## Exercice 2025

Conseil d'Administration du 7 avril 2026

---



Numéro LEI : 969500GSMHW8YNZ5E408

**MLC Mutuelle**

1 rue de la Sarthe - 49300 Cholet

[www.mlcmutuelle.fr](http://www.mlcmutuelle.fr)

Mutuelle soumise aux dispositions du livre II du code de la mutualité française immatriculée au répertoire SIRENE sous le numéro 315 519 231



## Table des matières

A.	ACTIVITÉ ET RESULTATS .....	3
A.1.	Activité .....	3
A.2.	Résultats de souscription.....	4
A.3.	Résultats des investissements .....	4
A.4.	Résultats des autres activités.....	5
A.5.	Autres informations.....	5
B.	SYSTÈME DE GOUVERNANCE.....	5
B.1.	Informations générales sur le système de gouvernance .....	5
B.1.1.	Description du système de gouvernance.....	5
B.1.2.	Droits à rémunération.....	8
B.2.	Exigences de compétence et d'honorabilité.....	8
B.3.	Dispositif de gestion des risques .....	9
B.4.	Système de Contrôle Interne .....	9
B.5.	Fonction Clé Conformité .....	10
B.6.	Fonction clé Audit Interne .....	11
B.7.	Fonction clé actuariat .....	11
B.8.	Sous-traitance.....	12
B.9.	Autres informations.....	12
C.	PROFIL DE RISQUE .....	12
C.1.	Risque de souscription .....	12
C.2.	Risque de marché.....	13
C.3.	Risque de crédit.....	13
C.4.	Risque de liquidité .....	13
C.5.	Risque opérationnel .....	14
C.6.	Autres risques importants .....	15
C.7.	Autres informations.....	15
D.	VALORISATION A DES FINS DE SOLVABILITE .....	15
D.1.	Principes Généraux.....	15
D.2.	Actifs .....	17
D.2.1.	Actifs de placement .....	17
D.2.2.	Autres actifs.....	17
D.2.3.	Impôts différés actifs.....	18
D.3.	Provisions techniques .....	19
D.3.1.	Principales hypothèses.....	19
D.3.2.	Résultats.....	19
D.4.	Autres passifs.....	20
D.4.1.	Autres passifs .....	20
D.4.2.	Impôts différés passifs .....	20
E.	GESTION DU CAPITAL .....	22
E.1.	Fonds propres .....	22
E.2.	SCR et MCR.....	23
E.2.1.	Evolution des SCR et MCR .....	23
E.2.2.	Taux de couverture du SCR et MCR .....	24
E.2.3.	Evolutions des différents SCR .....	24
E.3.	Différence entre formule standard et modèle interne.....	27
F.	CONCLUSION.....	27
G.	ANNEXES : QRT (en €) .....	28

## **Introduction du rapport**

MLC Mutuelle se doit de communiquer au public un rapport qui vise à garantir la bonne information du public et du superviseur sur les données de l'exercice écoulé et sur son système de gouvernance.

Ce rapport met en évidence tout changement important survenu dans l'activité et les résultats de la Mutuelle, son système de gouvernance, son profil de risque, sa valorisation à des fins de solvabilité et la gestion de son capital sur la période de référence, et fournit une brève explication des causes et des effets de ce changement.

Ce rapport a été soumis à l'approbation du Conseil d'Administration le 7 avril 2026, puis transmis à l'ACPR (Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution) dans le respect de la réglementation.

## A. ACTIVITÉ ET RESULTATS

### A.1. Activité

MLC Mutuelle a été créée en 1979 et a obtenu les agréments Accident et Maladie (branche 1 et 2) par arrêté du 27 Juin 2003 au Journal Officiel puis l'agrément branche 21 Nuptialité – Naissance par décision d'extension d'agrément publiée au Journal Officiel du 29 décembre 2017. Personne morale de droit privé à but non lucratif, la Mutuelle est soumise aux dispositions du livre II du Code de la Mutualité. Elle est immatriculée au répertoire SIRENE sous le numéro 315 519 231.

La Mutuelle commercialise des garanties de complémentaire santé et distribue des produits de prévoyance (décès, invalidité, incapacité, épargne) via MUTEX et l'UNMI.

L'essentiel du portefeuille de la Mutuelle réside dans la région Pays de la Loire et plus particulièrement sur le territoire du Choletais.

En termes d'activité, la Mutuelle présente les caractéristiques suivantes :

Montant en K€	2025	2024	2023	2022	2021
Cotisations brutes Non Vie	32 215	30 643	27 724	26 488	25 853
Cotisations brutes Vie	80	78	64	68	73
Cotisations nettes	32 295	30 721	27 788	26 556	25 926
Prestations payées Non Vie	27248	25 541	23 046	22 115	22 345
Prestations payées Vie	63	58	47	60	60

Au cours de l'année 2025, MLC MUTUELLE a vu son volume de cotisations brutes évoluer de 30 643 k€ à 32 215 k€ soit une augmentation de 5.13 % par rapport à 2024.

Cette augmentation s'explique principalement par l'application des taux directeurs votés par le Conseil d'Administration.

Les effectifs de la Mutuelle, sur les 5 dernières années, ont évolué de la façon suivante :

Effectif au 31/12 (personnes protégées)	2025	2024	2023	2022	2021
Individuel	26 758	26 799	25 578	25 948	26 067
Collectif	16 189	17 034	17 012	16 792	17 663
TOTAL	42 947	43 833	42 590	42 740	43 730

Ainsi au cours de l'année 2025, MLC Mutuelle a observé une diminution de ses effectifs (- 886 bénéficiaires) due à la perte de gros groupes adhérents.

## A.2. Résultats de souscription

L'historique des résultats techniques de la Mutuelle est présenté ci-dessous :

	2025	2024	2023	2022	2021
Résultats Techniques (en €)	475 973	608 221	82 046	591 705	- 306 978
Résultats Techniques (Prestations/Cotisations+Frais)	98,53	98,03	99,71	98,23	101,42

Le montant total des cotisations acquises est en augmentation par rapport à 2024. Cette hausse s'explique par l'application du taux directeur voté par le Conseil d'Administration.

Les charges d'acquisition, d'administration et les autres charges techniques augmentent en 2025 et représentent 12.34 % des cotisations acquises (en 2024, elles représentaient 12.70%).

Les charges de prestations connaissent une augmentation par rapport au 31 Décembre 2024 (+ 1 631 k€). L'évolution est liée principalement à une augmentation sur les postes hôpitaux, soins dentaires & prothèses et soins courants.

## A.3. Résultats des investissements

Au 31 décembre 2024, le résultat financier ressort à 708 k€ contre 576 k€ au 31 décembre 2024 et s'explique par :

- Une augmentation des revenus des placements (+162 k€) liée à l'arbitrage des produits de trésorerie,
- Une augmentation des charges de placements (+30 k€).

En k€	2025	2024	2023	2022	2021
Produits des placements	774	613	502	353	266

Les charges de placements passent de 36 k€ à 66 k€. Cette augmentation s'explique principalement par une refonte des clés de répartition du déversement des frais généraux : les honoraires du cabinet conseil en placements (Kermit) sont pris en compte dans les charges de placement depuis 2025.

En k€	2025	2024	2023	2022	2021
Charges des placements	66	36	42	120	65

Les placements au 31/12/2025 sont détaillés ci-dessous :

Nature	Valeur d'acquisition	Valeur nette comptable	Valeur de réalisation	Plus-value nette	Provision pour dépréciation
Immobilier	1 554 350	1 352 625	1 217 089	- 337 261	
OPCVM	4 374 545	4 374 545	5 139 740	765 195	-
Obligations	610 200	510 000	499 477	- 110 723	112 975
Contrat de capitalisation	3 000 000	3 452 648	3 452 648	452 648	
Titres de créances TSDI TSR	9 750 716	9 737 941	9 782 715	31 999	-
Dépôts divers	61 091	61 091	61 091	-	
Livrets	2 843 003	2 843 003	2 843 003	-	
Fonds de garantie	112 469	108 327	108 327	- 4 142	4 142
Titres de participation	1 225 214	1 225 214	1 780 568	555 354	
<b>Total</b>	<b>23 531 588</b>	<b>23 665 394</b>	<b>24 884 658</b>	<b>1 353 070</b>	<b>117 117</b>

#### A.4. Résultats des autres activités

MLC Mutuelle commercialise des garanties santé et distribue des produits de prévoyance pour le compte de l'UNMI et MUTEX.

En k€	2025	2024	2023	2022	2021
Indemnités de distribution	75	63	61	45	60

La Mutuelle ne dispose pas d'autres activités, d'autres produits ou dépenses importants hors ceux indiqués dans les paragraphes précédents.

#### A.5. Autres informations

MLC Mutuelle fait appel à différents cabinets de courtage, qui contribuent à son développement commercial. Les commissions reversées sont présentées ci-dessous :

En k€	2025	2024	2023	2022	2021
Indemnités de courtage	142	118	99	83	78

Aucune autre information importante ou qualifiée comme telle par la Mutuelle, susceptible d'impacter l'activité ou les résultats, n'est à mentionner.

## B. SYSTÈME DE GOUVERNANCE

---

### B.1. Informations générales sur le système de gouvernance

La gouvernance de la Mutuelle est fondée sur la complémentarité entre les instances représentant les adhérents : l'Assemblée Générale, le Conseil d'Administration, le Bureau, le comité d'audit, le comité élargi, la commission des risques, la Dirigeante Opérationnelle salariée ainsi que les quatre Fonctions Clés.

#### B.1.1. Description du système de gouvernance

##### a) L'Assemblée Générale

En vertu de l'article 14 des Statuts, l'Assemblée Générale est composée des délégués des sections de vote. Les membres adhérents sont répartis en 2 sections de vote définies selon un critère lié à la nature des opérations d'assurance, dans le respect des conditions fixées par l'article L.114-6 du Code de la Mutualité.

Les membres de chaque section élisent parmi eux, le ou les délégués, qui les représentent à l'Assemblée Générale de la Mutuelle. Le nombre de délégués par section est fixé sur la base des effectifs présents dans la section au 1er janvier de l'année des élections. Les délégués sont élus pour 6 ans.

Les élections ont lieu à bulletin secret suivant le mode de scrutin par correspondance conformément à l'article 16.3 des statuts.

Chaque délégué dispose d'une seule voix à l'Assemblée Générale et ne peut recueillir plus de deux procurations. La dernière élection de délégués date de septembre 2020. La répartition hommes/femmes suite à la nouvelle élection est composée comme suit : 33 % de femmes et 67 % d'hommes. De nouvelles élections sont organisées en avril 2026.

Une Charte des délégués recense les exigences d'indépendance, d'intégrité, de loyauté envers la Mutuelle dont chaque délégué doit faire preuve.

L'Assemblée Générale se réunit au moins une fois par an sur convocation et un ordre du jour arrêté par le Président.

### **b) Le Conseil d'Administration**

Le Conseil d'Administration de la Mutuelle compte au 31 décembre 2025, 15 administrateurs. A cette date, la moyenne d'âge était de 64,93 ans. Il est composé pour 20% de femmes et 80% d'hommes.

Les membres du Conseil d'administration sont élus pour une durée de 6 ans renouvelable tous les 3 ans.

Selon les Statuts et en application de l'article L 114-17 du Code de la Mutualité, le Conseil d'Administration « détermine les orientations de la Mutuelle et veille à leur application ».

Dans le cadre de son activité, le Conseil d'Administration s'assure que les actifs de la mutuelle couvrent ses engagements.

Le Conseil d'Administration de MLC Mutuelle a pour responsabilités liées à Solvabilité II :

- La nomination des Dirigeants Effectifs (Président et Dirigeant Opérationnel) ;
- La nomination des Fonctions Clés sur proposition de la Direction Opérationnelle ;
- La validation des rapports règlementaires Solvabilité II : RSR, SFCR, ORSA, Rapport actuariel, rapport du contrôle interne sur la LCBFT, rapport sur l'élaboration des procédures de vérification de l'information comptable et financière, rapport annuel d'audit interne, rapport annuel de la FCVC ;
- La définition du profil de risque de la Mutuelle ;
- La détermination de l'appétence et les limites de tolérance générale aux risques ;
- L'approbation de la mise à jour annuelle des politiques écrites ;
- L'audit annuel des Fonctions clés ;
- La détermination des scénarios ORSA.

### **c) Le Bureau**

Le Président est élu à bulletin secret pour une durée de 6 ans et l'ensemble des membres du Bureau sont élus à bulletin secret pour 3 ans par le Conseil d'Administration en son sein, au cours de la première réunion qui suit l'Assemblée Générale ayant procédé au renouvellement du Conseil d'Administration.

Le Bureau s'assure du bon fonctionnement des différents organes de la Mutuelle en fonction des mandats qui lui sont confiés par le Conseil d'Administration et prépare les réunions de ce dernier.

Il se réunit sur convocation du Président, selon ce qu'exige la bonne administration de la Mutuelle et autant que de besoin.

Le Bureau ne délibère valablement que si la moitié au moins de ses membres est présente. Les décisions sont prises à la majorité des membres présents conformément à l'article 55 des statuts.

Le Bureau est composé actuellement de 4 membres et est réparti comme suit :

- Un Président ;
- Un vice-président ;
- Un Trésorier ;
- Un Secrétaire.

### **d) Le Comité d'Audit**

La constitution du Comité d'Audit de MLC Mutuelle ainsi que son fonctionnement respectent les exigences réglementaires et la législation en vigueur. Il dispose d'une charte et d'un guide de fonctionnement.

Le comité d'audit s'assure de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques opérationnels, comptables et financiers.

Il est composé de 5 membres au maximum. Il peut, s'il le souhaite, initier :

- Un expert, présentant des compétences particulières en matière financière, comptable ou autres (actuariat, gestion d'actifs, ...)
- Suivant les sujets, le/la responsable contrôle interne,
- La fonction clé gestion des risques, la fonction clé conformité, la fonction clé actuarielle et la fonction clé audit interne, sur invitation du président.

Au cours de l'année 2025, les travaux spécifiques relatifs à Solvabilité II, traités par le Comité d'Audit, ont concerné les sujets suivants :

- Examen des comptes annuels ;
- Examen du rapport d'audit du Commissaire aux Comptes ;
- Présentation du plan pluriannuel d'audit interne ;
- Examen de la cartographie des risques TIC (Technologies de l'Information et de la Communication) ;
- Examen des politiques écrites ;

Le Commissaire aux Comptes participe à la réunion du Comité d'Audit au cours de laquelle sont présentés les comptes annuels et le rapport de gestion.

#### **e) Les Dirigeants effectifs**

Conformément à l'article R.211-15 du Code de la Mutualité, la Direction effective de la Mutuelle est assurée par deux personnes :

- La Dirigeante Opérationnelle.
- Le Président du Conseil d'Administration ;

Dans le respect des exigences réglementaires, les dossiers de nomination ont été transmis à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution.

#### **f) La Direction Opérationnelle**

Le Conseil d'Administration nomme, le Dirigeant Opérationnel. Le Dirigeant Opérationnel est responsable de ses missions devant le Conseil d'administration.

La Direction Opérationnelle peut agir par délégation de celui-ci. Dans ce cas, il lui est donné pouvoir de signer tous les actes et documents d'ordre administratif, juridique ou financier relatifs à ses missions, en application de ladite délégation et des décisions prises.

Dans le respect des prérogatives des instances élues, la Direction Opérationnelle est chargée de s'assurer :

- De l'application des décisions politiques et stratégiques prises par les instances ;
- De proposer aux instances, sous forme de programmes d'actions et de plans, la stratégie et les moyens à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs fixés ;
- D'assurer le management et coordonner les actions en sa qualité de responsable de l'organisation administrative et du personnel.

En tant que responsable de gestion de l'organisme :

- Elle suit l'évolution des activités ;
- Elle procède à des analyses de situations ;

- Elle effectue si nécessaire les corrections utiles dans le cadre de ses prérogatives, ou demande aux instances de procéder à un réajustement des stratégies fixées ;
- Elle rassemble les informations essentielles à la préparation des budgets qui sont soumis au Conseil d'Administration ;
- Elle rend compte régulièrement des résultats aux instances.

La Direction Opérationnelle a la charge du pilotage opérationnel de la mutuelle y compris la mise en œuvre des politiques, des procédures et des systèmes pour se conformer à la directive Solvabilité II. Dans ce contexte, elle prend part à la gestion des risques par le biais des contributions suivantes :

- Elle propose la politique écrite des placements aux Dirigeants Effectifs ;
- Elle présente au Comité Elargi les résultats des travaux sur la Gestion Actif/Passif et le suivi des indicateurs ;
- Elle présente le rapport de gestion et les rapports prudentiels SFCR/RSR/ORSA au Conseil d'Administration ;
- Elle est chargée de s'assurer que l'entreprise respecte les exigences de Solvabilité 2, notamment en matière de gestion des risques, de gouvernance d'entreprise, de contrôle interne et de rapports réglementaires.
- Elle présente au Conseil d'Administration les travaux et les indicateurs de suivi de la politique de placements (risque de liquidité, risque de concentration ...) en représentation des engagements et lui soumet ses propositions d'arbitrages ou préalablement ou le cas échéant au Comité Elargi suivant la nature des sujets abordés.

A chaque présentation au Conseil d'Administration un procès-verbal est émis.

### **B.1.2. Droits à rémunération**

L'organe d'administration est composé exclusivement d'administrateurs bénévoles. Comme le précise l'article 41 des statuts, les fonctions d'administrateurs sont gratuites.

Seuls, les membres du Bureau perçoivent des indemnités liées à leur fonction.

Dans le cadre de leurs activités, les administrateurs perçoivent des remboursements de frais de déplacement et de séjour dans les conditions déterminées par le Code de la Mutualité et dans les limites fixées annuellement par le Conseil d'Administration.

La rémunération de la Dirigeante Opérationnelle ne peut pas être liée de manière directe ou indirecte au volume des cotisations de la Mutuelle.

### **B.2. Exigences de compétence et d'honorabilité**

Conformément à l'article 42 de la Directive cadre Solvabilité II et aux obligations découlant de la loi bancaire de 2013, l'ensemble des dirigeants et responsables de Fonctions clés de MLC MUTUELLE est soumis à une exigence à la fois de compétence et d'honorabilité. Pour chaque acteur identifié comme tel par la Mutuelle, une preuve de la compétence est apportée par l'expérience professionnelle et les qualifications acquises. Un extrait de casier judiciaire est joint au dossier de nomination transmis à l'ACPR.

La Mutuelle vérifie que les administrateurs répondent aux conditions d'honorabilité fixées par l'article L.114-21 du Code de la Mutualité. Un extrait de casier judiciaire est systématiquement demandé à chaque administrateur au moment de son élection ou de sa réélection.

### **B.3. Dispositif de gestion des risques**

Le système de gestion des risques de MLC MUTUELLE concerne les organes de gouvernance, le Conseil d'Administration, la commission des Risques, le comité élargi, le comité d'Audit, la Direction Opérationnelle ainsi que l'ensemble des collaborateurs de l'organisation, le contrôle interne, la Fonction clé gestion des risques et plus généralement, l'ensemble des collaborateurs.

Il est pris en compte dans l'ensemble des activités de la Mutuelle, partant de l'élaboration de la stratégie aux activités opérationnelles. Il est conçu pour identifier les événements potentiels susceptibles d'affecter l'organisation et le fonctionnement, et pour gérer les risques dans les limites de tolérance définie. Il vise à fournir une assurance raisonnable quant à l'atteinte des objectifs de l'organisation.

Les objectifs de la gestion des risques sont de :

- Permettre l'identification et la hiérarchisation des risques dans tous les domaines et plus particulièrement l'activité métier, en vue d'en assurer le degré de maîtrise le plus haut, sous la responsabilité de la Fonction Clé Gestion des Risques ;
- Permettre aux instances d'avoir une vision globale et consolidée, régulièrement actualisée, des risques majeurs et de leur niveau de contrôle ;
- Contribuer à sécuriser la politique stratégique et financière de la Mutuelle.

Aussi, la maîtrise des risques a pour but de se décliner à tous les niveaux de la Mutuelle.

Au titre de l'exercice 2024, le renforcement de la démarche au sein de la Mutuelle s'est concrétisé par les actions suivantes :

- La revue de la cartographie des risques existante avec tous les responsables de service. Le Conseil d'Administration a validé la cartographie des risques lors de la séance du 18 décembre 2024.
- La mise à jour de la politique écrite de gestion des risques par le Conseil d'Administration lors de la séance du 18 décembre 2024.

Le processus ORSA (*Own Risk and Solvency Assessment ou Évaluation interne des risques et de la solvabilité*) de MLC MUTUELLE s'appuie sur une organisation spécifique, des dispositifs et outils appropriés à la taille de la structure. Le processus fait partie intégrante du système de gouvernance de la Mutuelle.

Le ratio de solvabilité minimum fixé par le Conseil d'administration en décembre 2025 est fixé à 200%.

Les Fonctions Clés travaillent en étroite collaboration et peuvent être amenées à se réunir pour faire le point sur des sujets pouvant impacter leurs différentes activités.

### **B.4. Système de Contrôle Interne**

La Dirigeante Opérationnelle est responsable du dispositif permanent de Contrôle interne.

Le Contrôle Interne est un processus mis en œuvre par l'ensemble des composantes de la Mutuelle (instances et opérationnels), destiné à fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs suivants :

- La réalisation, l'optimisation et la sécurisation des opérations ;
- La fiabilité des informations comptables et financières ;
- La surveillance et l'évaluation des risques, et la mise en place des EMR (éléments de maîtrise des risques) ;
- La conformité aux lois et aux réglementations en vigueur ainsi qu'aux directives internes ;
- La protection de la clientèle.

En termes d'objectifs, le Contrôle Interne au sein de la Mutuelle permet :

- D'optimiser l'efficacité de l'organisation et des processus ;
- De favoriser la transparence et la qualité de l'information financière ;
- De garantir le respect des lois et des règlements ;
- D'assurer la qualité des informations transmises à la gouvernance.

Le Contrôleur Interne assume les responsabilités de support en matière de gestion des risques opérationnels. Les autres collaborateurs de l'organisme sont responsables du dispositif de contrôle de premier niveau sur leur périmètre d'activité.

Le Conseil d'Administration exerce une activité de surveillance sur le dispositif permanent de Contrôle Interne. Il a connaissance et valide le degré d'acceptation du risque de l'organisation après présentation des travaux par la fonction clé gestion des Risques.

La Direction Opérationnelle et le Conseil d'Administration s'assurent de la bonne application des lois, des règlements en vigueur ou des recommandations formulées par L'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) ou le Commissaire aux Comptes dans l'exercice de sa mission relative au dispositif de Contrôle Interne.

Le dispositif de Contrôle Interne de la Mutuelle s'inscrit dans le cadre d'une démarche d'amélioration continue. Les contrôles embarqués et réalisés au sein des systèmes d'information impactent des processus métier ciblés qui font l'objet d'une vigilance particulière :

- Traitement de l'intégration des flux (intégration et distribution) ;
- Gestion des activités métiers (Cotisations / Prestations) ;
- Activité commerciale.

### **B.5. Fonction Clé Conformité**

Le rôle de la Fonction Clé vérification de la Conformité consiste en :

- Veille juridique et transposition des évolutions réglementaires,
- Communication / Formation des collaborateurs ou entités sur les règles qui les concernent,
- Risques et contrôle permanent : s'assurer de l'application des règles –Supervision et reporting.

Les principales missions du responsable fonction clé conformité sont les suivantes :

- Recenser, coordonner et formaliser l'organisation de conformité, comportant une définition claire des responsabilités.
- Mettre en place un système de recensement et d'analyse des principaux risques de non-conformité identifiables au regard des objectifs de la mutuelle, et des procédures de gestion de ces risques, en coordonnant et centralisant les travaux réalisés par les responsables de processus et la responsable du contrôle interne.
- S'assurer de la maîtrise des risques sur les domaines de conformité dans la Mutuelle :
- Rédiger le plan de conformité
- Suivre les contrôles réalisés et réaliser certains tests complémentaires permettant de s'assurer de leur efficacité.
- Suivre les incidents de non-conformité avec le Contrôle Interne et en informer les organes de Direction.
- Etablir une liste des accords de sous-traitance, s'assurer que les contrôles définis en collaboration avec le contrôle interne sont effectués, analyser les résultats de ces contrôles et en informer la Fonction Clé Gestion des Risques pour la mise à jour des cartographies des risques.

Elle peut être invitée à participer à la Commission des Risques et au Comité Elargi.

Elle reporte ses travaux et avis aux Dirigeants Effectifs et les informe des impacts des nouvelles dispositions réglementaires et leurs conséquences.

La fonction clé vérification de la conformité est détenue par la Direction opérationnelle.

### **B.6. Fonction clé Audit Interne**

L'objectif de la Fonction Clé Audit interne est de garantir une bonne maîtrise des activités et opérations de la Mutuelle, ainsi que de s'assurer de l'efficacité, de la pertinence et de la suffisance des processus en place. Il est du ressort du Responsable de la Fonction Clé Audit Interne de rendre compte des résultats des travaux au Comité d'audit et la commission des risques ainsi qu'au Conseil d'Administration.

Le rôle de l'Audit interne consiste à réaliser à partir d'un plan pluriannuel d'audit des missions ciblées, dénommées missions d'audit. Le contrôle permanent des activités, couvert par le dispositif de contrôle interne, est distinct de l'audit interne. Les résultats et recommandations des missions d'audit interne sont intégrés dans le dispositif de contrôle interne que l'Audit interne est chargé de superviser.

Les missions d'Audit Interne sont externalisées auprès d'un Cabinet spécialisé.

La responsabilité de la Fonction clé Audit Interne est assurée par le Président du Comité d'audit.

### **B.7. Fonction clé actuariat**

Conformément à l'article 48 de la Directive Solvabilité II, la Fonction Clé Actuarielle a la charge de :

- Coordonner le calcul des provisions techniques ;
- Garantir le calcul des provisions techniques ;
- Coordonner le calcul des provisions techniques ;
- Garantir le caractère approprié des méthodologies, des modèles sous-jacents et des hypothèses utilisés pour le calcul des provisions techniques ;
- Apprécier la suffisance et la qualité des données utilisées dans le calcul des provisions techniques ;
- Comparer les meilleures estimations aux observations empiriques ;
- Informer l'organe d'administration, de gestion ou de contrôle de la fiabilité et du caractère adéquat du calcul des provisions techniques ;
- Superviser le calcul des provisions techniques dans les cas visés à l'article 82 ; émettre un avis sur la politique globale de souscription ;
- Emettre un avis sur l'adéquation des dispositions prises en matière de réassurance ;
- Contribuer à la mise en œuvre effective du système de gestion des risques visé à l'article 44, en particulier pour ce qui concerne la modélisation des risques sous-tendant le calcul des exigences de capital prévu au chapitre vi, sections 4 et 5, et pour ce qui concerne l'évaluation visée à l'article 45. »

Elle émet un avis sur la politique de souscription et de renouvellement des tarifs dans son rapport actuariel présenté aux Dirigeants Effectifs.

Elle réalise un suivi régulier de l'activité et diffuse par le service comptable en charge de la comptabilisation les tableaux de bord mensuel, le suivi de la PSAP et le reporting des placements.

Elle présente également aux Dirigeants Effectifs le rapport ORSA détaillant ses travaux, la quantification des scénarii, les plans de remédiation.

La Fonction clé Actuarielle produit annuellement un rapport reprenant l'ensemble de ses travaux à l'attention des Dirigeants Effectifs et du Conseil d'Administration.

La responsabilité de la Fonction clé Actuarielle est assurée par un membre de l'équipe opérationnelle. Les missions actuarielles sont externalisées auprès d'un Cabinet d'actuariat. La Mutuelle s'appuie sur l'expertise de ce cabinet pour l'accompagner sur les exigences relatives à Solvabilité II.

### **B.8. Sous-traitance**

La Mutuelle peut faire appel à des prestataires externes pour les besoins de son activité.

La mutuelle a identifié les missions sous-traitées suivantes :

- ASSIA, concentrateur de flux
- TESSI, éditeur de logiciel
- ECRITEL, sous-traitant de TESSI, hébergeur de données de santé (HDS)
- BEELIGHTED, sous-traitant de la fonction clé vérification de la conformité
- RSM France, sous-traitant de la fonction clé audit interne
- COELIENCE, sous-traitant de la fonction clé actuarielle

### **B.9. Autres informations**

Aucune autre information importante ou qualifiée comme telle par la Mutuelle susceptible d'impacter le système de gouvernance, n'est à mentionner.

## **C. PROFIL DE RISQUE**

---

### **C.1. Risque de souscription**

Tout nouveau produit et toute nouvelle tarification est soumis au Comité de Conception et surveillance des produits, composé de la Direction Opérationnelle également Fonction Clé Conformité, du responsable de la Fonction clé Actuarielle, du responsable Commercial et du cabinet d'actuaire.

Suivant les sujets à l'ordre du jour, le Directeur des Systèmes d'Information (DSI) et la Responsable de gestion peuvent être associés.

Le Conseil d'Administration fixe l'évolution du tarif général des cotisations pour l'année à venir.

Cette tarification s'appuie notamment sur :

- Des prévisions économiques ainsi que sur des prévisions des coûts et des comportements de consommation ;
- Des informations de gestion et notamment le résultat technique des contrats ;

Le suivi du risque de souscription se fait sur la base des indicateurs suivants :

- Suivi du portefeuille
- Analyse des consommations par poste et par catégorie ;
- Suivi de l'évolution du rapport P/C global et des rapports P/C détaillés par contrat ;
- Evolution du coût du risque ;
- Apurement de la PPAP (Provisions pour Prestations A Payer).

## **C.2. Risque de marché**

Le risque de marché est le risque de perte qui peut résulter des fluctuations des cours des instruments financiers qui composent un portefeuille.

Ainsi, la Mutuelle veille par l'application de sa politique des placements, à préserver les fonds par une gestion de son portefeuille qui garantisse :

- Une protection de la valeur des actifs et la limitation des risques éventuels de perte en capital ;
- Un niveau de liquidités permettant de régler les prestations à échéance prévue ;
- Des choix de placements qui respectent les règles de diversification et de dispersion exigées ;
- La limitation du risque de concentration.

La gestion des placements de la Mutuelle respecte deux impératifs principaux conformément à ses objectifs de gestion saine et prudente et la bonne application de sa politique des placements :

- La nécessité de faire face à ses engagements
- La sécurité de ses actifs.

La mutuelle a mis en place deux délégations de pouvoir :

- Du trésorier vers la Responsable Comptable
- Du Conseil d'Administration vers la Direction opérationnelle

La mutuelle assure la gestion directe de l'ensemble de ses placements sans avoir recours à un délégataire. Le Service comptabilité édite chaque semaine un reporting de suivi des placements. La Mutuelle s'appuie également sur un cabinet conseil en gestion des placements qui établit un reporting mensuel.

La Direction Opérationnelle rend compte au Conseil d'Administration autant que de besoin et au moins une fois par an.

## **C.3. Risque de crédit**

Le risque de crédit est suivi par la Mutuelle.

Compte tenu de son activité, les éléments pouvant être à l'origine d'un risque de défaut envers la Mutuelle sont :

- Défaut de paiement de cotisations par les adhérents collectifs ou individuels ;
- Défaillance d'une contrepartie significative (banques au regard des liquidités détenues).

Afin de mieux maîtriser le risque de défaut de paiement des cotisations, MLC MUTUELLE dispose d'un service en charge du suivi des impayés de cotisations et lorsque la procédure prévue par le Code de la Mutualité demeure infructueuse, il est fait appel à un cabinet de recouvrement.

## **C.4. Risque de liquidité**

MLC MUTUELLE prend toutes les mesures nécessaires pour tenir compte du risque de liquidité, tant à court terme qu'à long terme par l'analyse du caractère approprié de la composition des actifs, du point de vue de leur nature, de leur duration et de leur liquidité.

MLC MUTUELLE s'assure en permanence d'avoir un niveau de trésorerie suffisant et prudent pour pouvoir honorer l'ensemble de ses engagements. Un suivi particulier du montant des prestations réglées et provisionnées constitue un élément de surveillance du risque.

Les placements à court terme et les liquidités immédiates permettent à la Mutuelle de limiter ce risque.

## C.5. Risque opérationnel

Le risque opérationnel de la Mutuelle correspond aux risques qui découlent de pertes dues à des transformations de l'organisation, des défauts de procédures, des membres du personnel ou des systèmes internes inadéquats ou défaillants, ou à des événements externes.

Les risques opérationnels identifiés sont systématiquement rattachés à des processus et des activités.

La formule standard intègre un module de risque au titre des risques opérationnels. Le calcul de ce module prend en compte « forfaitairement » toutes les sources possibles de risques opérationnels. Dans le cadre de l'ORSA et de la gestion de risques de la Mutuelle, le risque opérationnel est décliné en fonction des sous-risques suivants :

- Non-conformité ;
- Fraude externe aux prestations
- Risque d'insuffisance des opérations d'exécution de contrôle
- Système d'information
- Risque sous-traitance
- Risque de réputation
- Risque d'homme clé
- Risque fiscal et réglementaire
- Risque de gouvernance et stratégie

Pour chaque risque opérationnel identifié, deux évaluations sont réalisées :

- Risque brut : Risque susceptible d'affecter la réalisation des objectifs auxquels la Mutuelle est confrontée, en l'absence d'éléments de maîtrise (actions de contrôle) permettant d'atténuer la probabilité ou la gravité de l'impact.
- Risque net : Risque qui demeure et qui est susceptible d'affecter la réalisation des objectifs après la définition et la mise en œuvre des éléments de maîtrise par la première ligne de maîtrise (management opérationnel).

### Gestion des risques liés au TIC et résilience opérationnelle

Conformément au règlement UE 2022/2554 relatif à la résilience opérationnelle numérique du secteur financier (DORA), MLC Mutuelle a renforcé son dispositif de gestion des risques liés aux technologies de l'information et de la communication (TIC), selon une approche proportionnée à sa taille, à la nature de ses activités et à son profil de risque.

Compte tenu de son organisation et de son niveau d'externalisation, la mutuelle s'appuie principalement sur des prestataires spécialisés pour l'hébergement, la maintenance de son logiciel de gestion et la cybersécurité. Une cartographie des prestations critiques a été formalisée et fait l'objet d'un suivi régulier.

Le dispositif repose sur :

- Une identification des fonctions critiques ou importantes supportées par les systèmes d'information ;
- Une revue annuelle des risques TIC dans le cadre de la cartographie des risques ;
- Une procédure de gestion des incidents informatiques incluant un dispositif d'escalade vers la Direction Générale ;
- Un suivi des engagements contractuels des prestataires clés, incluant des clauses relatives à la sécurité, à la continuité d'activité et à la protection des données.

La Direction générale supervise le dispositif, avec une information régulière du Conseil d'Administration. La fonction gestion des risques assure un suivi de second niveau, intégré au dispositif ORSA.

A la date du présent rapport, la Mutuelle poursuit la mise en conformité progressive avec les exigences applicables du règlement DORA, dans le respect du principe de proportionnalité.

### **C.6. Autres risques importants**

Aucun autre risque important ou qualifié comme tel par la Mutuelle susceptible d'impacter le profil de risque n'est à mentionner.

### **C.7. Autres informations**

La Mutuelle se fait accompagner par un cabinet conseil en gestion des placements financiers afin de garantir ses obligations SII et suivre son SCR de marché (Capital de Solvabilité Requis), les arbitrages étant réalisés en interne.

Aucune autre information importante ou qualifiée comme telle par MLC MUTUELLE susceptible d'impacter le profil de risque, n'est à mentionner.

## **D. VALORISATION A DES FINS DE SOLVABILITE**

---

### **D.1. Principes Généraux**

MLC Mutuelle s'est appuyée sur le rapport de gestion et sur les états financiers pour valoriser ses actifs à la norme Solvabilité II.

MLC Mutuelle a confié la réalisation des travaux Solvabilité 2 au cabinet Coélience qui s'appuie sur ses outils internes pour la réalisation des calculs et sur le logiciel « e-feeling » développé en mode SAAS par la société Invoke pour la transformation au format XBRL des états réglementaires et s'assurer du respect de la dernière taxonomie en vigueur.

Les spécifications techniques utilisées sont issues de la réglementation définie dans les textes suivants :

- La directive Solvabilité II du 25 novembre 2009 (2009/138/CE) ;
- La directive OMNIBUS II du 16 avril 2014 (2014/51/UE) ;
- Règlement délégué (UE) 2015/35 de la Commission du 10 octobre 2014 complétant la directive 2009/138/CE du Parlement européen et du Conseil sur l'accès aux activités de l'assurance et de la réassurance et leur exercice (Solvabilité II) ;
- La mise à jour de ce règlement délégué en vigueur depuis le 9 juillet 2019.
- Toutes autres orientations spécifiques communiquées par l'EIOPA ou par l'ACPR.

Aucun écart significatif par rapport à ces spécifications n'est à notifier, certains éléments ont été estimés par des méthodes simplifiées, en application du principe de proportionnalité. Les principes retenus pour la valorisation Solvabilité II sont les suivantes :

- La continuité d'activité ;
- L'indépendance des éléments du bilan ;
- Le principe d'équité.

Le bilan simplifié à la norme Solvabilité II de la Mutuelle est présenté ci-dessous :

<b>ACTIFS</b>	<b>Mode de valorisation</b>	<b>Source valorisation</b>	<b>Valeur Prudentielle</b>	<b>Valeur Comptable</b>
Actifs incorporels	Valeur retenue à 0		0	45 k€
Immobilier d'exploitation	Expertise quinquennale actualisée annuellement	Expertise 2025	307 k€	250 k€
Autres investissements	Valeur de marché	Valorisation gestionnaire actif	24 646 k€	23 480 k€
Part des cessionnaires dans les Provisions Techniques	Valeur comptable	Comptabilité	0 k€	0 k€
Impôts différés	Estimation extra-comptable	Bilan prudentiel	69 k€	0 k€
Caisse et compte courant	Valeur nette comptable	Comptabilité	1 510 k€	1 510 k€
Dépôts bancaires court terme	Valeur comptable	Comptabilité		
Créances nées d'opérations directes	Valeur comptable	Comptabilité	631 k€	631 k€
Créances de réassurance	Valeur comptable	Comptabilité	0 k€	0 k€
Autres créances	Valeur comptable	Comptabilité	1 135 k€	1 135 k€
Comptes de régularisation actifs	Valeur nette comptable	Comptabilité	0 k€	137 k€
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>			<b>28 298 k€</b>	<b>27 189 k€</b>
<b>PASSIFS</b>	<b>Mode valorisation</b>	<b>Source valorisation</b>	<b>Valeur Prudentielle</b>	<b>Valeur Comptable</b>
Provisions techniques non vie santé	Meilleure estimation (best estimate)	Coélicence	2 645 k€	2 389 k€
Marge pour risque non vie santé	Simplification duration	Coélicence	501 k€	
Provisions techniques vie	Meilleure estimation (best estimate)	Coélicence	6 k€	7 k€
Marge pour risque vie	Simplification duration	Coélicence	1 k€	
Provision pour participation aux bénéfices	Valeur comptable	Comptabilité	49 k€	49 k€
Réserve générale CCN Coiffure	Valeur comptable	Comptabilité	7 k€	7 k€
Provisions pour risques et charges	Valeur comptable	Comptabilité	64 k€	64 k€
Impôts différés passifs		Coélicence	69 k€	
Dettes envers les établissements de crédit	Valeur comptable	Comptabilité	0 k€	-
Dettes nées d'opérations directes	Valeur comptable	Comptabilité	374 k€	374 k€

Dettes nées d'opérations de réassurance	Valeur comptable	Comptabilité	18 k€	18 k€
Autres dettes	Valeur comptable	Comptabilité	2 130 k€	2 130 k€
<b>TOTAL DU PASSIF</b>			<b>5 866 k€</b>	<b>5 038 k€</b>

## D.2. Actifs

### D.2.1. Actifs de placement

Le tableau suivant présente le récapitulatif des placements selon les normes comptables et prudentielles au 31 Décembre 2025.

<b>Evolution des placements</b>	<b>Valeur Prudentielle</b>	<b>Valeur Comptable</b>
Immobilier d'exploitation	307 k€	250 k€
Immobilier hors exploitation	974 k€	1 167 k€
Participations	1 781 k€	1 225 k€
Actions non cotées	0 k€	0 k€
Actions cotées	0 k€	0 k€
Obligations d'entreprises	1 103 k€	1 111 k€
Titres structurés	0 k€	0 k€
Titres garantis	0 k€	0 k€
Organismes de placement collectif	5 140 k€	4 375 k€
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	15 648 k€	15 602 k€
<b>TOTAL DES PLACEMENTS</b>	<b>24 953 k€</b>	<b>23 730 k€</b>

Le tableau ci-dessus intègre les actifs corporels d'exploitation qui sont considérés sous Solvabilité 2 comme de l'immobilier d'exploitation (64 k€ en 2025, 99 k€ en 2024, 130 k€ en 2023).

La Mutuelle a transposé ses actifs détenus au travers d'organismes de placement collectif conformément à la réglementation Solvabilité II. Seuls 131 781 € sont non transposés puisqu'il s'agit de fonds de fonds. Ce montant représente 2,75% de la valeur de marché des OPCVM et 0,52% du portefeuille global.

L'ensemble des actifs financiers et immobiliers de la Mutuelle a été valorisé en valeur de marché pour les placements et en valeur nette comptable pour les autres actifs.

### D.2.2. Autres actifs

Au 31 décembre 2025, le tableau récapitulatif et l'évolution des autres actifs selon les normes prudentielles est fourni ci-dessous :

Evolution des autres actifs	Valeur Prudentielle 2025	Valeur Prudentielle 2024	Valeur Prudentielle 2023	Variation
				2025 / 2024
Provision techniques cédées en réassurance	0 k€	0 k€	0 k€	0%
Créances nées d'opérations directes	631 k€	748 k€	768 k€	-15,66%
Créances de réassurance	0 k€	0 k€	0 k€	
Autres créances	1 135 k€	1 048 k€	862 k€	8,33%
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 510 k€	1 619 k€	1 343 k€	-6,71%
Autres actifs	0 k€	0 k€	0 k€	
Actifs d'impôts différés	69 k€	75 k€	141 k€	-7,80%
<b>TOTAL DES AUTRES ACTIFS</b>	<b>3 345 k€</b>	<b>3 490 k€</b>	<b>3 115 k€</b>	<b>-4,14%</b>

Les créances sont valorisées à leur valeur nette comptable car leurs échéances sont principalement inférieures à un an.

La trésorerie concerne les comptes courants et les caisses. Les autres actifs correspondent uniquement à des charges constatées d'avance.

### D.2.3. Impôts différés actifs

Les impôts différés actifs proviennent de la différence entre la valeur fiscale et la valeur de réalisation des postes de passif du bilan.

FAMILLE	TYPE D'INVESTISSEMENTS	VALEUR NETTE COMPTABLE	VALEUR DE MARCHÉ	VALEUR FISCALE	ASSIETE IDA
PROVISIONS TECHNIQUES	Provision pour sinistres à payer frais de santé	2 389 k€	2 378 k€	2 389 k€	-10 k€
	Provision pour sinistres à payer naissance	7 k€	7 k€	7 k€	0 k€
	Participations aux bénéfices naissance	49 k€	49 k€	49 k€	0 k€
	Réserve générale CCN Coiffure	7 k€	7 k€	7 k€	0 k€
	Provision pour primes	0 k€	266 k€	0 k€	266 k€
	Marge de risque	0 k€	502 k€	0 k€	502 k€
	GLOBAL	2 451 k€	3 210 k€	2 451 k€	758 k€
AUTRES PASSIFS	Provisions pour risques et charges	64 k€	64 k€	64 k€	0 k€
	Autres dettes	2 523 k€	2 523 k€	2 523 k€	0 k€
	GLOBAL	2 587 k€	2 587 k€	2 587 k€	0 k€
<b>TOTAL</b>		<b>5 038 k€</b>	<b>5 797 k€</b>	<b>5 038 k€</b>	<b>758 k€</b>

<b>IDA</b>	<b>190 k€</b>
------------	---------------

Les impôts différés actifs sont calculés au taux de 25,00% soit 190 k€.

### D.3. Provisions techniques

#### D.3.1. Principales hypothèses

##### D.3.1.1 La courbe des taux

La courbe des taux officielle publiée par l'EIOPA a été utilisée pour la mise en œuvre des évaluations prudentielles, notamment l'actualisation des provisions techniques. La courbe des taux utilisée au 31 décembre 2024 est la courbe des taux sans correction pour volatilité (Volatility Adjustment en anglais, d'où VA).

##### D.3.1.2 Les provisions techniques

Conformément à la directive Solvabilité II (article 76), la valeur des provisions techniques correspond au montant actualisé que MLC Mutuelle devrait payer si elle transférait son activité à une autre structure.

La valeur des provisions techniques est égale à la somme de la meilleure estimation et de la marge pour risque (article 77 de la directive Solvabilité II).

La meilleure estimation des provisions techniques correspond à la moyenne pondérée par la probabilité de survenance des flux futurs de trésorerie actualisés, en tenant compte de toutes les entrées et sorties de trésorerie nécessaires pour faire face aux engagements jusqu'à la fin des contrats en portefeuille.

L'ensemble des flux entrants et sortants pris en compte sont :

- flux entrants : correspond aux cotisations,
- flux sortants : prestations par année de survenance, frais de gestion.

Les risques « Frais de soins » et « Naissance » assurés par la Mutuelle étant court, la méthode retenue pour l'estimation des flux futurs est la méthode Chain Ladder sur les triangles de règlements.

##### D.3.1.3 La marge pour risque

L'article 77 de la directive 2009/138/CE définit la marge pour risque comme un montant de provisions complémentaires à la meilleure estimation des provisions techniques, calculé de telle manière que le montant total de provisions inscrit au bilan corresponde à celui qu'exigerait une tierce personne pour honorer les engagements à la charge de l'assureur. La marge pour risque est évaluée par la méthode du « coût du capital ».

Le coût du capital retenu est de 6% par an.

En accord avec les spécifications techniques de l'EIOPA, les SCR projetés sont l'agrégation des modules suivants, le SCR de marché étant supposé diversifiable :

- SCR de souscription, y compris catastrophe ;
- SCR de défaut ;
- SCR opérationnel.

#### D.3.2. Résultats

Au 31 décembre 2025, le tableau récapitulatif et l'évolution des provisions techniques, selon les normes prudentielles est présenté ci-dessous :

Provisions techniques	Valeur Prudentielle	Valeur Comptable
Provision pour prestations à payer	2 385 k€	2 395 k€
Provision pour PB naissance	49 k€	49 k€

Réserve générale CCN Coiffure	7 k€	7 k€
BE de primes	266 k€	
Marge de risque	502 k€	
<b>TOTAL DES PROVISIONS TECHNIQUES</b>	<b>3 210 k€</b>	<b>2 451 k€</b>

Le Best Estimate de sinistres (BE de sinistres) dans le bilan prudentiel correspond à la provision pour prestations à payer (PPAP) dans le bilan comptable. La marge pour risque est quant à elle spécifique aux normes Solvabilité II.

La Mutuelle constate un écart non significatif entre le BE de sinistres et la PPAP. En effet sous Solvabilité II et dans le bilan social, c'est la méthode Chain Ladder qui est appliquée.

Le Best Estimate de primes correspond à la projection du résultat technique sur la survenance 2026 et les 2 premiers mois de 2027. Cette projection est associée aux contrats en portefeuille au 31 décembre 2025.

Le BE de primes est positif du fait d'une anticipation d'un résultat technique légèrement négatif au titre de la survenance 2026 et des deux premiers mois de 2027.

## D.4. Autres passifs

### D.4.1. Autres passifs

Au 31 décembre 2025, le tableau récapitulatif et l'évolution des autres passifs, selon les normes prudentielles est fourni ci-dessous :

Evolution des Autres passifs	Valeur Prudentielle 2025	Valeur Prudentielle 2024	Valeur Prudentielle 2023	Variation 2025 / 2024
Provisions pour risques et charges	64 k€	65 k€	65 k€	-1,62%
Impôts différés passifs	69 k€	75 k€	483 k€	-7,80%
Dettes envers des établissements de crédit	0 k€	0 k€	0 k€	
Dettes nées d'opérations directes	374 k€	97 k€	401 k€	284,68%
Dettes nées d'opérations de réassurance	18 k€	4 k€	18 561	
Autres dettes	2 130 k€	2 583 k€	2 002 k€	-17,51%
<b>TOTAL DES AUTRES PASSIFS</b>	<b>2 656 k€</b>	<b>2 824 k€</b>	<b>2 951 k€</b>	<b>-5,94%</b>

- Dettes nées d'opérations d'assurance

Les dettes nées d'opérations d'assurance sont maintenues pour leur valeur nette comptable car les dettes sont inférieures à un an. Elles correspondent aux cotisations perçues des adhérents pour l'année suivante.

- Autres dettes (non liées aux opérations d'assurance)

Les autres dettes ont également une échéance inférieure à un an, elles correspondent aux dettes de personnel, aux dettes envers l'Etat et les organismes sociaux et aux dettes fournisseurs. Elles sont valorisées à leur valeur comptable dans le bilan Solvabilité II.

### D.4.2. Impôts différés passifs

Les impôts différés passifs proviennent de la différence entre valeur fiscale et valeur de réalisation des postes d'actifs du bilan.

FAMILLE	TYPE D'INVESTISSEMENTS	VALEUR NETTE COMPTABLE	VALEUR DE MARCHÉ	VALEUR FISCALE	ASSIETE IDP
PLACEMENTS FINANCIERS	Immeuble Saint Jean de Mont	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
	Immeuble Grand Quevilly	112 k€	161 k€	112 k€	49 k€
	Immeuble Landemont	74 k€	82 k€	74 k€	8 k€
	EUROVALYS	443 k€	377 k€	443 k€	-66 k€
	PRIMOVIE	454 k€	368 k€	454 k€	-87 k€
	PFO2	269 k€	230 k€	269 k€	-40 k€
	Obligations en direct	1 111 k€	1 103 k€	1 111 k€	-8 k€
	Fonds d'investissements	4 375 k€	5 140 k€	5 140 k€	0 k€
	Participations	1 225 k€	1 781 k€	1 225 k€	555 k€
	Contrats de capitalisation	3 453 k€	3 453 k€	3 453 k€	0 k€
	Livret et CAT	11 979 k€	12 021 k€	11 979 k€	42 k€
	Dépôts et prêts	171 k€	175 k€	171 k€	4 k€
	Avoirs en banque, CCP et caisse	1 510 k€	1 510 k€	1 510 k€	0 k€
	GLOBAL	25 176 k€	26 399 k€	25 941 k€	458 k€
AUTRES ACTIFS	Créances	1 766 k€	1 766 k€	1 766 k€	0 k€
	Actifs corporels d'exploitation	64 k€	64 k€	64 k€	0 k€
	Actifs incorporels	45 k€	0 k€	45 k€	-45 k€
	Comptes de régularisation	137 k€	0 k€	137 k€	-137 k€
	GLOBAL	2 013 k€	1 830 k€	2 013 k€	-183 k€
<b>TOTAL</b>		<b>27 189 k€</b>	<b>28 230 k€</b>	<b>27 954 k€</b>	<b>375 k€</b>

IDP

69 k€

Les impôts différés passifs sont ensuite calculés au taux de 25,00% soit 69 k€.

La position nette d'impôts différés est de 0 k€.

En effet, la position nette d'impôts différés (impôts différés actifs – impôts différés passifs) est positive de 121 k€. Ce qui reviendrait à dire que MLC Mutuelle aurait une créance sur l'administration fiscale. Par mesure de prudence, nous considérons cette créance à 0 k€.

## E. GESTION DU CAPITAL

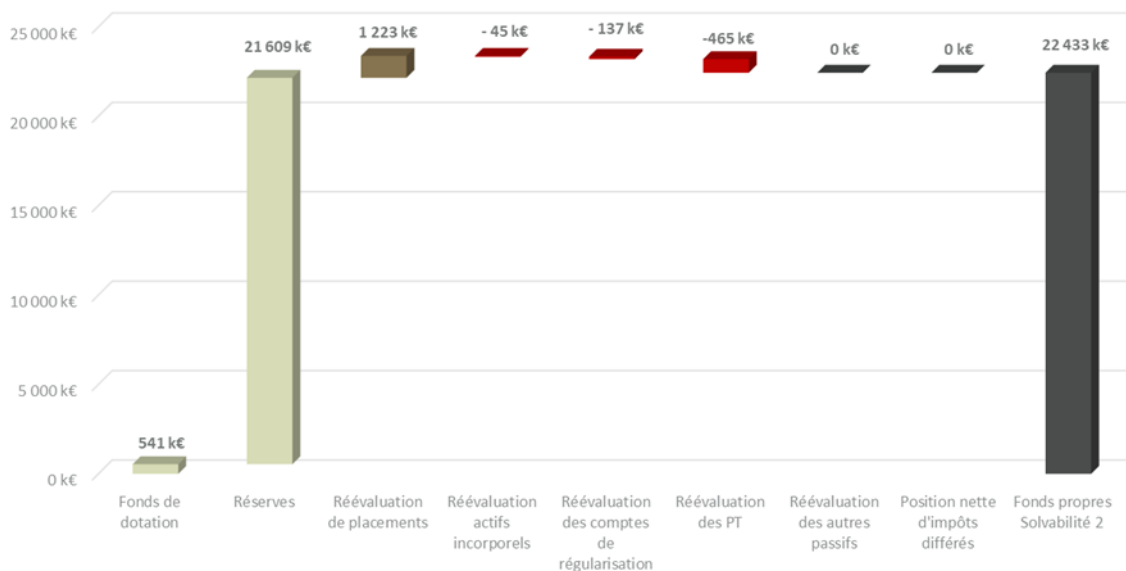
### E.1. Fonds propres

Les fonds propres Solvabilité II sont calculés par la différence entre l'actif et le passif tels que développée dans la partie précédentes (D). Ils se décomposent de la manière suivante :

Fonds propres	Valeur prudentielle 2025	Valeur prudentielle 2024	Valeur prudentielle 2023	Evolution 2025 / 2024
Fonds propres comptables	22 151 k€	21 350 k€	19 445 k€	3,75%
Revalorisation des FP	282 k€	350 k€	1 345 k€	-19,22%
<b>Fonds propres prudentiels</b>	<b>22 433 k€</b>	<b>21 700 k€</b>	<b>20 790 k€</b>	<b>3,38%</b>

La vente du village vacances au cours de l'année 2024 a fait diminuer les plus-values latentes mais a augmenté la valeur comptable des placements.

Le graphique ci-dessous présente l'évolution des fonds propres entre la valeur comptable et la valeur prudentielle.



Les fonds propres sont classés suivant trois niveaux en fonction de leur disponibilité (articles 69 à 79 du règlement délégué 2015/35). Les articles 80 à 82 de ce même règlement fixent des limites en fonction des différents niveaux de fonds propres pour la couverture du SCR et du MCR. Les fonds propres de la Mutuelle connaissent une évolution par rapport à 2023 en raison du résultat excédentaire de l'exercice et en raison de la forte diminution du Best Estimate de primes.

Tableau de répartition des Fonds Propres	Valeur prudentielle 2025	Valeur prudentielle 2024	Valeur prudentielle 2023	Evolution 2025 / 2024
Tiers 1	22 433 k€	21 700 k€	20 790 k€	3,38%
Tiers 2	0 k€	0 k€	0 k€	
Tiers 3	0 k€	0 k€	0 k€	

## E.2. SCR et MCR

### E.2.1. Evolution des SCR et MCR

Le capital de solvabilité requis est calculé en application des spécifications techniques définies dans la réglementation Européenne. Il détermine le capital cible nécessaire pour absorber les différents chocs provoqués par des évènements imprévus.

La répartition du Capital de solvabilité requis (SCR) et les variations entre 2023 et 2024 sont représentées dans le tableau ci-dessous :

	Au 31/12/2025	Au 31/12/2024	Au 31/12/2023	Evolution 2024 -> 2025
Solvency Capital Requirement	8 860 k€	8 483 k€	7 662 k€	377 k€
Ajustements pour Impôts Différés	0 k€	0 k€	-341 k€	0 k€
Risque opérationnel	970 k€	923 k€	836 k€	47 k€
Basic Solvency Capital Requirement	7 890 k€	7 561 k€	7 167 k€	330 k€
Effet diversification	-2 362 k€	-2 276 k€	-2 340 k€	-86 k€
Somme des risques	10 252 k€	9 837 k€	9 507 k€	416 k€
Risque de marché	2 327 k€	2 155 k€	2 410 k€	173 k€
Risque de défaut de contrepartie	1 601 k€	1 626 k€	1 629 k€	-25 k€
Risque de souscription vie	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Risque de souscription santé	6 324 k€	6 056 k€	5 468 k€	267 k€
Risque de souscription non vie	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Fonds propres comptables	22 151 k€	21 350 k€	19 445 k€	800 k€
Fonds propres prudentiels	22 433 k€	21 700 k€	20 790 k€	733 k€

Le MCR est quant à lui égal à 4 000 k€.

Il se détermine en 3 étapes :

- Le MCR linéaire pour les activités « frais de soins » est égal à 4,7 % des cotisations + 4,7 % des provisions techniques Solvabilité II ;
- Le MCR linéaire pour les activités « naissance » est égal à 2,1 % des provisions techniques Solvabilité II ;
- Le MCR doit être compris entre 25 % et 45 % du SCR ;
- Le MCR ne doit pas être inférieur à 4 000 k€ pour la Mutuelle en raison de son agrément mixte vie et non-vie.

### E.2.2.Taux de couverture du SCR et MCR

Le taux de couverture du SCR est en baisse entre 2024 et 2025 du fait d'une augmentation du SCR global qui s'explique par une augmentation du SCR de souscription (augmentation des cotisations et des prestations) et par l'augmentation du risque de marché, principalement lié au fait que le niveau des marchés financiers était haut au 31/12/2025.

### E.2.3. Evolutions des différents SCR

	Au 31/12/2025	Au 31/12/2024	Au 31/12/2023	Evolution 2024 -> 2025
Fonds propres comptables	22 151 k€	21 350 k€	19 445 k€	800 k€
Fonds propres prudentiels	22 433 k€	21 700 k€	20 790 k€	733 k€
Taux de couverture du SCR	253,20%	255,80%	271,30%	-2,60%
Taux de couverture du MCR	560,80%	542,50%	519,75%	18,30%

#### E.2.3.1 SCR de marché

	Au 31/12/2025	Au 31/12/2024	Au 31/12/2023	Evolution 2024 -> 2025
RISQUE DE MARCHE	2 327 k€	2 155 k€	2 410 k€	173 k€
Effet diversification	-1 260 k€	-1 261 k€	-1 222 k€	1 k€
Somme des risques	3 588 k€	3 416 k€	3 632 k€	172 k€
Risque de taux d'intérêt	91 k€	171 k€	158 k€	-81 k€
Risque action	1 478 k€	1 343 k€	1 312 k€	135 k€
Risque immobilier	304 k€	323 k€	821 k€	-19 k€
Risque de spread	287 k€	204 k€	180 k€	83 k€
Risque de change	384 k€	330 k€	137 k€	54 k€
Risque de concentration	1 044 k€	1 044 k€	1 025 k€	0 k€

Le SCR de marché augmente de 8,01 % entre 2024 et 2025 :

- Le SCR Immobilier diminue légèrement en raison de l'évolution de la valeur du marché des immeubles et parts de SCPI non transparents.
- Le SCR Spread correspond à l'impact de la variation spread de crédit et est calculé en fonction de la notation et de la durée (maturité) de l'obligation. Ce SCR augmente de 40,36%.
- Le SCR Taux d'intérêt est calculé en recalculant le prix des obligations à l'actif et du best estimate au passif, suite à une modification de la courbe des taux. Ce SCR diminue de 47,03%.
- Le SCR de concentration se calcule sur tout le portefeuille, sauf la trésorerie, détenu selon les émetteurs. Ce SCR varie à la hausse de 0,01%.
- Le SCR Action connaît une variation à la hausse de 10,05% et est dissocié en action Type 1 et en action Type 2 :
  - o Type 1 : Actions cotées sur les différents marchés + OPCVM Actions
  - o Type 2 : Actions non cotées

Cette hausse s'explique principalement par un niveau élevé des marchés actions au 31.12.2025, et donc un niveau de pertes potentielles plus important.

### E.2.3.2 SCR défaut

	Au 31/12/2025	Au 31/12/2024	Au 31/12/2023	Evolution 2024 -> 2025
RISQUE DE DEFAUT DE CONTREPARTIE	1 601 k€	1 626 k€	1 629 k€	-25 k€
Effet diversification	-105 k€	-108 k€	-106 k€	2 k€
Somme des risques	1 707 k€	1 733 k€	1 735 k€	-27 k€

Risque de défaut de contrepartie de type 1	1 027 k€	1 031 k€	1 059 k€	-3 k€
Risque de défaut de contrepartie de type 2	679 k€	703 k€	677 k€	-23 k€

Le SCR Défaut est décomposé en deux sous-modules :

- Le Défaut Type 1 correspond aux risques de défaut en fonction de la trésorerie et dépôts détenus ;
- Le Défaut Type 2 représente les créances long terme.

Les SCR Défaut diminue de 25 k€ par rapport à 2024. Le risque de type 1 diminue de 3 k€ quand le risque de type 2 diminue de 23 k€.

### E.2.3.3 SCR Santé

	Au 31/12/2025	Au 31/12/2024	Au 31/12/2023	Evolution 2024 -> 2025
Risque de souscription santé	6 324 k€	6 056 k€	5 468 k€	267 k€
Effet diversification	-173 k€	-162 k€	-160 k€	-11 k€
Somme des risques	6 497 k€	6 219 k€	5 628 k€	278 k€

Santé SLT - Risque de souscription	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Santé Non SLT - Risque de souscription	6 260 k€	5 997 k€	5 410 k€	263 k€
Santé - Risque catastrophe	237 k€	222 k€	218 k€	15 k€

Le SCR Santé correspond à l'activité de la Mutuelle. Ce SCR est en hausse du fait du volume d'encaissement qui évolue d'année en année.

Le SCR Catastrophe augmente un petit peu moins, du fait principalement de l'évolution de l'effectif le plus concentré de la Mutuelle utilisé pour le calcul du sous module de concentration.

#### E.2.3.4 SCR Opérationnel

	Au 31/12/2025	Au 31/12/2024	Au 31/12/2023	Evolution 2024 -> 2025
Risque opérationnel	970 k€	923 k€	836 k€	47 k€

Le risque opérationnel de la Mutuelle correspond aux risques qui découlent de pertes dues à des procédures, des membres du personnel ou des systèmes internes inadéquats ou défectueux, ou à des événements externes.

Il se calcule en fonction des cotisations et des provisions. Le risque opérationnel augmente de 47 k€ entre le 31/12/2024 et le 31/12/2025.

#### E.2.3.5 Capacité d'absorption des pertes par les impôts différés

	Au 31/12/2025	Au 31/12/2024	Au 31/12/2023	Evolution 2024 -> 2025
Ajustements pour Impôts Différés	0 k€	0 k€	-341 k€	0 k€

Le détail du calcul des impôts différés a été détaillé ci-dessus.

#### E.2.3.6 BSCR : Capital de Solvabilité Requis de base

	Au 31/12/2025	Au 31/12/2024	Au 31/12/2023	Evolution 2024 -> 2025
Basic Solvency Capital Requirement	7 890 k€	7 561 k€	7 167 k€	330 k€
Effet diversification	-2 362 k€	-2 276 k€	-2 340 k€	-86 k€
Somme des risques	10 252 k€	9 837 k€	9 507 k€	416 k€

Il correspond à l'agrégation des montants obtenus pour faire face aux différents risques identifiés dans les sous-modules qui le composent.

### **E.3. Différence entre formule standard et modèle interne**

MLC Mutuelle, appliquant la formule standard, n'est donc pas concernée par les méthodes de valorisations alternatives.

## **F. CONCLUSION**

---

MLC Mutuelle a respecté les exigences de minimum de capital requis (MCR) et de capital de solvabilité requis (SCR) sur la période de référence. En effet, les taux de couverture de ses capitaux requis par les fonds propres Solvabilité II éligibles sont supérieurs à 100 % et respectent le ratio de solvabilité cible fixé par le Conseil d'Administration.

## G. ANNEXES : QRT (en €)

Les états quantitatifs requis par le règlement d'exécution de l'Union Européenne n°2015/2452 de la Commission du 02 décembre 2015 sont tous exprimés en euros.

### S.02.01.02 Bilan Prudentiel

		Solvency II value	Statutory accounts value
		C0010	C0020
<b>Assets</b>			
Goodwill	R0010		
Deferred acquisition costs	R0020		
Intangible assets	R0030	0,00	45 442,53
Deferred tax assets	R0040	68 865,78	
Pension benefit surplus	R0050		
Property, plant & equipment held for own use	R0060	307 408,02	250 126,65
Investments (other than assets held for index-linked and unit-linked contracts)	R0070	24 645 799,68	23 479 675,66
Property (other than for own use)	R0080	974 089,22	1 166 906,83
Holdings in related undertakings, including participations	R0090	220 563,00	220 563,00
Equities	R0100	1 560 005,16	1 004 651,07
Equities - listed	R0110		
Equities - unlisted	R0120	1 560 005,16	1 004 651,07
Bonds	R0130	1 103 113,73	1 110 715,96
Government Bonds	R0140		
Corporate Bonds	R0150	1 103 113,73	1 110 715,96
Structured notes	R0160		
Collateralised securities	R0170		
Collective Investments Undertakings	R0180	5 139 739,81	1 103 113,73
Derivatives	R0190		
Deposits other than cash equivalents	R0200	15 648 288,76	18 873 725,07
Other investments	R0210		
Assets held for index-linked and unit-linked contracts	R0220		
Loans and mortgages	R0230	0,00	0,00
Loans on policies	R0240		
Loans and mortgages to individuals	R0250		
Other loans and mortgages	R0260		
Reinsurance recoverables from:	R0270	0,00	0,00
Non-life and health similar to non-life	R0280	0,00	0,00
Non-life excluding health	R0290		
Health similar to non-life	R0300		
Life and health similar to life, excluding health and index-linked and unit-linked	R0310	0,00	0,00
Health similar to life	R0320		
Life excluding health and index-linked and unit-linked	R0330		
Life index-linked and unit-linked	R0340		
Deposits to cedants	R0350		
Insurance and intermediaries receivables	R0360	631 162,52	631 162,52
Reinsurance receivables	R0370		
Receivables (trade, not insurance)	R0380	1 134 886,45	1 134 886,45
Own shares (held directly)	R0390		
Amounts due in respect of own fund items or initial fund called up but not yet paid in	R0400		
Cash and cash equivalents	R0410	1 510 285,41	1 510 285,41
Any other assets, not elsewhere shown	R0420	0,00	137 304,93
<b>Total assets</b>	<b>R0500</b>	<b>28 298 407,86</b>	<b>27 188 884,15</b>

		Solvency II value	Statutory accounts value
		C0010	C0020
<b>Liabilities</b>			
Technical provisions – non-life	R0510	3 153 297,48	2 395 614,94
Technical provisions – non-life (excluding health)	R0520	0,00	
Technical provisions calculated as a whole	R0530		
Best Estimate	R0540		
Risk margin	R0550		
Technical provisions - health (similar to non-life)	R0560	3 153 297,48	2 395 614,94
Technical provisions calculated as a whole	R0570		
Best Estimate	R0580	2 652 180,31	
Risk margin	R0590	501 117,17	
Technical provisions - life (excluding index-linked and unit-linked)	R0600	56 371,43	55 674,52
Technical provisions - health (similar to life)	R0610	0,00	
Technical provisions calculated as a whole	R0620		
Best Estimate	R0630		
Risk margin	R0640		
Technical provisions – life (excluding health and index-linked and unit-linked)	R0650	56 371,43	55 674,52
Technical provisions calculated as a whole	R0660		
Best Estimate	R0670	55 207,36	
Risk margin	R0680	1 164,07	
Technical provisions – index-linked and unit-linked	R0690	0,00	
Technical provisions calculated as a whole	R0700		
Best Estimate	R0710		
Risk margin	R0720		
Other technical provisions	R0730		
Contingent liabilities	R0740		
Provisions other than technical provisions	R0750	63 946,09	63 946,09
Pension benefit obligations	R0760		
Deposits from reinsurers	R0770		
Deferred tax liabilities	R0780	68 865,78	
Derivatives	R0790		
Debts owed to credit institutions	R0800		
Financial liabilities other than debts owed to credit institutions	R0810		
Insurance & intermediaries payables	R0820	392 636,71	392 636,71
Reinsurance payables	R0830		
Payables (trade, not insurance)	R0840	2 130 458,03	2 130 458,03
Subordinated liabilities	R0850	0,00	0,00
Subordinated liabilities not in Basic Own Funds	R0860		
Subordinated liabilities in Basic Own Funds	R0870		
Any other liabilities, not elsewhere shown	R0880		
<b>Total liabilities</b>	R0900	5 865 575,52	5 038 330,29
<b>Excess of assets over liabilities</b>	R1000	22 432 832,34	22 150 553,86

S.05.01.02 Primes, Sinistres et dépenses par ligne d'activité

		Line of Business for: non-life insurance and reinsurance obligations (direct business and accepted proportional reinsurance)					Total
		Medical expense insurance	Income protection insurance	Workers' compensation insurance	Motor vehicle liability insurance	Other motor insurance	
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0200
<b>Premiums written</b>							
Gross - Direct Business	R0110	32 215 162,48					32 215 162,48
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0120						
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0130						
Reinsurers' share	R0140						
Net	R0200	32 215 162,48					32 215 162,48
<b>Premiums earned</b>							
Gross - Direct Business	R0210	32 215 162,48					32 215 162,48
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0220						
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0230						
Reinsurers' share	R0240						
Net	R0300	32 215 162,48					32 215 162,48
<b>Claims incurred</b>							
Gross - Direct Business	R0310	27 121 539,91					27 121 539,91
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0320						
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0330						
Reinsurers' share	R0340						
Net	R0400	27 121 539,91					27 121 539,91
<b>Expenses incurred</b>	R0550	4 774 271,44					4 774 271,44
<b>Administrative expenses</b>							
Gross - Direct Business	R0610	356 510,63					356 510,63
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0620						
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0630						
Reinsurers' share	R0640						
Net	R0700	356 510,63					356 510,63
<b>Investment management expenses</b>							
Gross - Direct Business	R0710						
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0720						
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0730						
Reinsurers' share	R0740						
Net	R0800						
<b>Claims management expenses</b>							
Gross - Direct Business	R0810	777 215,35					777 215,35
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0820						
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0830						
Reinsurers' share	R0840						
Net	R0900	777 215,35					777 215,35
<b>Acquisition expenses</b>							
Gross - Direct Business	R0910	1 467 469,43					1 467 469,43
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0920						
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0930						
Reinsurers' share	R0940						
Net	R1000	1 467 469,43					1 467 469,43
<b>Overhead expenses</b>							
Gross - Direct Business	R1010	2 173 076,03					2 173 076,03
Gross - Proportional reinsurance accepted	R1020						
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R1030						
Reinsurers' share	R1040						
Net	R1100	2 173 076,03					2 173 076,03
<b>Balance - other technical expenses/income</b>	R1210						-104 463,50
<b>Total technical expenses</b>	R1300						4 669 807,94

		Line of Business for: life insurance obligations				Life reinsurance obligations		Total
		Health insurance	Insurance with profit participation	Index-linked and unit-linked insurance	Other life insurance	Health reinsurance	Life reinsurance	
		C0210	C0220	C0230	C0240	C0270	C0280	
<b>Premiums written</b>								
Gross	R1410				79 967,90			79 967,90
Reinsurers' share	R1420							
Net	R1500				79 967,90			79 967,90
<b>Premiums earned</b>								
Gross	R1510				79 967,90			79 967,90
Reinsurers' share	R1520							
Net	R1600				79 967,90			79 967,90
<b>Claims incurred</b>								
Gross	R1610				86 557,75			86 557,75
Reinsurers' share	R1620							
Net	R1700				86 557,75			86 557,75
<b>Expenses incurred</b>								
	R1900				11 875,70			11 875,70
<b>Administrative expenses</b>								
Gross	R1910				884,96			884,96
Reinsurers' share	R1920							
Net	R2000				884,96			884,96
<b>Investment management expenses</b>								
Gross	R2010				150,07			150,07
Reinsurers' share	R2020							
Net	R2100				150,07			150,07
<b>Claims management expenses</b>								
Gross	R2110				1 803,93			1 803,93
Reinsurers' share	R2120							
Net	R2200				1 803,93			1 803,93
<b>Acquisition expenses</b>								
Gross	R2210				3 642,76			3 642,76
Reinsurers' share	R2220							
Net	R2300				3 642,76			3 642,76
<b>Overhead expenses</b>								
Gross	R2310				5 393,98			5 393,98
Reinsurers' share	R2320							
Net	R2400				5 393,98			5 393,98
<b>Balance - other technical expenses/income</b>								
	R2510							
<b>Total technical expenses</b>								
	R2600							11 875,70
<b>Total amount of surrenders</b>								
	R2700							

#### S.05.02.01 Primes, Sinistres et dépenses par pays

La Mutuelle commercialise ses produits uniquement en France.  
Ainsi, cet état n'est pas renseigné.

S.12.01.02 Provisions techniques pour les garanties Vie ou Santé SLT

		Other life insurance			Annuities stemming from non-life insurance contracts and relating to insurance obligation other than health insurance obligations	Total (Life other than health insurance, incl. Unit-Linked)
		Contracts without options and guarantees	Contracts with options or guarantees			
		C0060	C0070	C0080	C0090	C0150
Technical provisions calculated as a whole	R0010					
Total Recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default associated to TP calculated as a whole	R0020					
<b>Technical provisions calculated as a sum of BE and RM</b>						
<b>Best Estimate</b>						
Gross Best Estimate	R0030		55 207,36			55 207,36
Total recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re before the adjustment for expected losses due to counterparty default	R0040					
Recoverables from reinsurance (except SPV and Finite Re) before adjustment for expected losses	R0050					
Recoverables from SPV before adjustment for expected losses	R0060					
Recoverables from Finite Re before adjustment for expected losses	R0070					
Total Recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default	R0080					
Best estimate minus recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re	R0090		55 207,36			55 207,36
Risk Margin	R0100	1 164,07				1 164,07
<b>Amount of the transitional on Technical Provisions</b>						
Technical Provisions calculated as a whole	R0110					
Best estimate	R0120					
Risk margin	R0130					
Technical provisions - total	R0200	56 371,43				56 371,43
Technical provisions minus recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re - total	R0210	56 371,43				56 371,43
Best Estimate of products with a surrender option	R0220					
<b>Gross BE for Cash flow</b>						
Cash out-flows						
Future guaranteed and discretionary benefits	R0230	76 162,32				76 162,32
Future guaranteed benefits	R0240					
Future discretionary benefits	R0250					
Future expenses and other cash out-flows	R0260	20 047,32				20 047,32
Cash in-flows						
Future premiums	R0270	96 506,59				96 506,59
Other cash in-flows	R0280	0,00				0,00
Percentage of gross Best Estimate calculated using approximations	R0290	0,0000				
Surrender value	R0300	0,00				0,00
Best estimate subject to transitional of the interest rate	R0310	0,00				0,00
Technical provisions without transitional on interest rate	R0320	55 207,36				55 207,36
Best estimate subject to volatility adjustment	R0330	0,00				0,00
Technical provisions without volatility adjustment and without others transitional measures	R0340	55 207,36				55 207,36
Best estimate subject to matching adjustment	R0350	0,00				0,00
Technical provisions without matching adjustment and without all the others	R0360	55 207,36				55 207,36

S17.01.02 : Provisions techniques pour les garanties Non Vie

		Segmentation for:				Total Non-Life obligation
		Direct business and accepted proportional reinsurance				
		Medical expense insurance	Income protection insurance	Workers' compensation insurance	Motor vehicle liability insurance	
	C0020	C0030	C0040	C0050	C0180	
<b>Technical provisions calculated as a whole</b>	R0010	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Direct business	R0020					0,00
Accepted proportional reinsurance business	R0030					0,00
Accepted non-proportional reinsurance	R0040					0,00
<b>Total Recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default associated to TP calculated as a whole</b>	R0050					0,00
<b>Technical provisions calculated as a sum of BE and RM</b>						
<b>Best estimate</b>						
<b>Premium provisions</b>						
Gross - Total	R0060	266 806,32	0,00	0,00	0,00	266 806,32
Gross - direct business	R0070	266 806,32				266 806,32
Gross - accepted proportional reinsurance business	R0080					0,00
Gross - accepted non-proportional reinsurance business	R0090					0,00
Total recoverable from reinsurance/SPV and Finite Re before the adjustment for expected losses due to counterparty default	R0100	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total recoverable from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default	R0140					0,00
<b>Net Best Estimate of Premium Provisions</b>	R0150	266 806,32	0,00	0,00	0,00	266 806,32
<b>Claims provisions</b>						
Gross - Total	R0160	2 385 373,99	0,00	0,00	0,00	2 385 373,99
Gross - direct business	R0170	2 385 373,99				2 385 373,99
Gross - accepted proportional reinsurance business	R0180					0,00
Gross - accepted non-proportional reinsurance business	R0190					0,00
Total recoverable from reinsurance/SPV and Finite Re before the adjustment for expected losses due to counterparty default	R0200	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total recoverable from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default	R0240					0,00
<b>Net Best Estimate of Claims Provisions</b>	R0250	2 385 373,99	0,00	0,00	0,00	2 385 373,99
<b>Total Best estimate - gross</b>	R0260	2 652 180,31	0,00	0,00	0,00	2 652 180,31
<b>Total Best estimate - net</b>	R0270	2 652 180,31	0,00	0,00	0,00	2 652 180,31
<b>Risk margin</b>	R0280	501 117,17	0,00	0,00	0,00	501 117,17
<b>Amount of the transitional on Technical Provisions</b>						
TP as a whole	R0290					0,00
Best estimate	R0300					0,00
Risk margin	R0310					0,00
<b>Technical provisions - total</b>						
Technical provisions - total	R0320	3 153 297,48	0,00	0,00	0,00	3 153 297,48
Recoverable from reinsurance contract/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default - total	R0330	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Technical provisions minus recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re- total	R0340	3 153 297,48	0,00	0,00	0,00	3 153 297,48
<b>Line of Business: further segmentation (Homogeneous Risk Groups)</b>						
Premium provisions - Total number of homogeneous risk groups	R0350					
Claims provisions - Total number of homogeneous risk groups	R0360					
<b>Cash-flows of the Best estimate of Premium Provisions (Gross)</b>						
<b>Cash out-flows</b>						
Future benefits and claims	R0370	33 839 418,24				33 839 418,24
Future expenses and other cash-out flows	R0380	6 013 509,43				6 013 509,43
<b>Cash in-flows</b>						
Future premiums	R0390	39 528 138,59				39 528 138,59
Other cash-in flows (incl. Recoverable from salvages and subrogations)	R0400	0,00				0,00
<b>Cash-flows of the Best estimate of Claims Provisions (Gross)</b>						
<b>Cash out-flows</b>						
Future benefits and claims	R0410	2 326 074,08				2 326 074,08
Future expenses and other cash-out flows	R0420	59 299,90				59 299,90
<b>Cash in-flows</b>						
Future premiums	R0430	0,00				0,00
Other cash-in flows (incl. Recoverable from salvages and subrogations)	R0440	0,00				0,00
<b>Percentage of gross Best Estimate calculated using approximations</b>	R0450	1,0000				1,0000
<b>Best estimate subject to transitional of the interest rate</b>	R0460	0,00				0,00
Technical provisions without transitional on interest rate	R0470	2 652 180,31				2 652 180,31
<b>Best estimate subject to volatility adjustment</b>	R0480	0,00				0,00
Technical provisions without volatility adjustment and without others transitional measures	R0490	2 652 180,31				2 652 180,31

S.19.01.21 Triangles de développement pour l'assurance Non Vie

Gross Claims Paid (non-cumulative) - Development year (absolute amount)

		0	1	2	3	4	5	6	7	8
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090
Prior	R0100									
N-14	R0110									
N-13	R0120									
N-12	R0130									
N-11	R0140									
N-10	R0150	18 452 065,94	1 463 863,84	8 297,57	315,28	637,85	0,00	0,00	0,00	0,00
N-9	R0160	18 609 572,07	1 687 671,03	10 259,73	227,85	70,57	21,70	0,00	0,00	0,00
N-8	R0170	18 742 402,19	1 600 475,90	12 724,00	2 029,00	0,00	13,50	0,00	0,00	0,00
N-7	R0180	17 364 656,55	1 724 489,73	23 930,31	-1 319,28	436,55	0,00	0,00	0,00	0,00
N-6	R0190	18 170 629,55	1 867 934,42	41 441,05	613,24	-6 520,78	475,78	0,00	0,00	0,00
N-5	R0200	18 029 690,44	1 454 139,65	15 015,94	1 941,66	108,46	82,72			
N-4	R0210	20 657 073,41	1 624 884,10	31 113,64	2 079,31	428,77				
N-3	R0220	20 296 835,82	1 634 715,39	24 178,94	459,94					
N-2	R0230	21 170 380,24	2 027 498,82	21 025,83						
N-1	R0240	23 145 607,00	2 266 702,54							
N	R0250	24 685 663,80								

Reinsurance Recoveries received (non-cumulative) - Development year (absolute amount)

		0	1	2	3	4	5	6	7	8
		C0600	C0610	C0620	C0630	C0640	C0650	C0660	C0670	C0680
Prior	R0300									
N-14	R0310									
N-13	R0320									
N-12	R0330									
N-11	R0340									
N-10	R0350									
N-9	R0360									
N-8	R0370									
N-7	R0380									
N-6	R0390									
N-5	R0400									
N-4	R0410									
N-3	R0420									
N-2	R0430									
N-1	R0440									
N	R0450									

Net Claims Paid (non-cumulative) - Development year (absolute amount)

		0	1	2	3	4	5	6	7	8
		C1200	C1210	C1220	C1230	C1240	C1250	C1260	C1270	C1280
Prior	R0500									
N-14	R0510	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-13	R0520	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-12	R0530	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-11	R0540	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-10	R0550	18 452 065,94	1 463 863,84	8 297,57	315,28	637,85	0,00	0,00	0,00	0,00
N-9	R0560	18 609 572,07	1 687 671,03	10 259,73	227,85	70,57	21,70	0,00	0,00	0,00
N-8	R0570	18 742 402,19	1 600 475,90	12 724,00	2 029,00	0,00	13,50	0,00	0,00	0,00
N-7	R0580	17 364 656,55	1 724 489,73	23 930,31	-1 319,28	436,55	0,00	0,00	0,00	0,00
N-6	R0590	18 170 629,55	1 867 934,42	41 441,05	613,24	-6 520,78	475,78	0,00	0,00	0,00
N-5	R0600	18 029 690,44	1 454 139,65	15 015,94	1 941,66	108,46	82,72			
N-4	R0610	20 657 073,41	1 624 884,10	31 113,64	2 079,31	428,77				
N-3	R0620	20 296 835,82	1 634 715,39	24 178,94	459,94					
N-2	R0630	21 170 380,24	2 027 498,82	21 025,83						
N-1	R0640	23 145 607,00	2 266 702,54							
N	R0650	24 685 663,80								

Gross Claims Paid (non-cumulative) - Current year, sum of years (cumulative)

		In Current year	Sum of all years (cumulative)
		C0170	C0180
Prior	R0100	0,00	0,00
N-14	R0110	0,00	0,00
N-13	R0120	0,00	0,00
N-12	R0130	0,00	0,00
N-11	R0140	0,00	0,00
N-10	R0150	0,00	19 925 180,48
N-9	R0160	0,00	20 307 822,95
N-8	R0170	0,00	20 357 644,59
N-7	R0180	0,00	19 108 120,80
N-6	R0190	0,00	20 074 573,26
N-5	R0200	82,72	19 500 978,87
N-4	R0210	428,77	22 315 579,23
N-3	R0220	459,94	21 956 190,09
N-2	R0230	21 025,83	23 218 904,89
N-1	R0240	2 266 702,54	25 412 309,54
N	R0250	24 685 663,80	24 685 663,80
Total	R0260	26 974 363,60	236 862 968,50

Reinsurance Recoveries received (non-cumulative) - Current year, sum of years (cumulative)

		In Current year	Sum of years (cumulative)
		C0760	C0770
Prior	R0300	0,00	0,00
N-14	R0310	0,00	0,00
N-13	R0320	0,00	0,00
N-12	R0330	0,00	0,00
N-11	R0340	0,00	0,00
N-10	R0350	0,00	0,00
N-9	R0360	0,00	0,00
N-8	R0370	0,00	0,00
N-7	R0380	0,00	0,00
N-6	R0390	0,00	0,00
N-5	R0400	0,00	0,00
N-4	R0410	0,00	0,00
N-3	R0420	0,00	0,00
N-2	R0430	0,00	0,00
N-1	R0440	0,00	0,00
N	R0450	0,00	0,00
Total	R0460	0,00	0,00

Net Claims Paid (non-cumulative) - Current year, sum of years (cumulative)

		In Current year	Sum of years (cumulative)
		C1360	C1370
Prior	R0500	0,00	0,00
N-14	R0510	0,00	0,00
N-13	R0520	0,00	0,00
N-12	R0530	0,00	0,00
N-11	R0540	0,00	0,00
N-10	R0550	0,00	19 925 180,48
N-9	R0560	0,00	20 307 822,95
N-8	R0570	0,00	20 357 644,59
N-7	R0580	0,00	19 108 120,80
N-6	R0590	0,00	20 074 573,26
N-5	R0600	82,72	19 500 978,87
N-4	R0610	428,77	22 315 579,23
N-3	R0620	459,94	21 956 190,09
N-2	R0630	21 025,83	23 218 904,89
N-1	R0640	2 266 702,54	25 412 309,54
N	R0650	24 685 663,80	24 685 663,80
Total	R0660	26 974 363,60	236 862 968,50

S.23.01.01 Fonds propres

		Total	Tier 1 - unrestricted	Tier 1 - restricted	Tier 2	Tier 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
<b>Basic own funds before deduction for participations in other financial sector as foreseen in article 68 of Delegated Regulation 2015/35</b>						
Ordinary share capital (gross of own shares)	R0010	0,00				
Share premium account related to ordinary share capital	R0030	0,00				
Initial funds, members' contributions or the equivalent basic own - fund item for mutual and mutual-type undertakings	R0040	541 492,94	541 492,94			
Subordinated mutual member accounts	R0050	0,00				
Surplus funds	R0070	0,00				
Preference shares	R0090	0,00				
Share premium account related to preference shares	R0110	0,00				
Reconciliation reserve	R0130	21 891 339,40	21 891 339,40			
Subordinated liabilities	R0140	0,00				
An amount equal to the value of net deferred tax assets	R0160	0,00				
Other own fund items approved by the supervisory authority as basic own funds not specified above	R0180	0,00				
<b>Own funds from the financial statements that should not be represented by the reconciliation reserve and do not meet the criteria to be classified as Solvency II own funds</b>						
Own funds from the financial statements that should not be represented by the reconciliation reserve and do not meet the criteria to be classified as Solvency II own funds	R0220					
<b>Deductions</b>						
Deductions for participations in financial and credit institutions	R0230	0,00				
<b>Total basic own funds after deductions</b>	<b>R0290</b>	<b>22 432 832,34</b>	<b>22 432 832,34</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Ancillary own funds</b>						
<b>Total ancillary own funds</b>	<b>R0400</b>	<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Available and eligible own funds</b>						
Total available own funds to meet the SCR	R0500	22 432 832,34	22 432 832,34	0,00	0,00	0,00
Total available own funds to meet the MCR	R0510	22 432 832,34	22 432 832,34	0,00	0,00	
Total eligible own funds to meet the SCR	R0540	22 432 832,34	22 432 832,34			
Total eligible own funds to meet the MCR	R0550	22 432 832,34	22 432 832,34			
<b>SCR</b>	<b>R0580</b>	<b>8 859 796,77</b>				
<b>MCR</b>	<b>R0600</b>	<b>4 000 000,00</b>				
<b>Ratio of Eligible own funds to SCR</b>	<b>R0620</b>	<b>2,5320</b>				
<b>Ratio of Eligible own funds to MCR</b>	<b>R0640</b>	<b>5,6082</b>				

<b>Reconciliation reserve</b>
-------------------------------

		C0060
<b>Reconciliation reserve</b>		
Excess of assets over liabilities	R0700	22 432 832,34
Own shares (held directly and indirectly)	R0710	
Foreseeable dividends, distributions and charges	R0720	
Other basic own fund items	R0730	541 492,94
Adjustment for restricted own fund items in respect of matching adjustment portfolios and ring fenced funds	R0740	
<b>Reconciliation reserve</b>	<b>R0760</b>	<b>21 891 339,40</b>
<b>Expected profits</b>		
Expected profits included in future premiums (EPIFP) - Life business	R0770	0,00
Expected profits included in future premiums (EPIFP) - Non-life business	R0780	0,00
<b>Total Expected profits included in future premiums (EPIFP)</b>	<b>R0790</b>	<b>0,00</b>

### S.25.01.21 SCR avec formule standard

Basic Solvency Capital Requirement				
		Net solvency capital requirement	Gross solvency capital requirement	Allocation from adjustments due to RFF and Matching adjustments portfolios
		C0030	C0040	C0050
Market risk	R0010	2 327 348,03	2 327 348,03	
Counterparty default risk	R0020	1 601 071,04	1 601 071,04	
Life underwriting risk	R0030	19,16	19,16	
Health underwriting risk	R0040	6 323 761,97	6 323 761,97	
Non-life underwriting risk	R0050	0,00	0,00	
Diversification	R0060	-2 362 057,02	-2 362 057,02	
Intangible asset risk	R0070		0,00	
<b>Basic Solvency Capital Requirement</b>	<b>R0100</b>	<b>7 890 143,18</b>	<b>7 890 143,18</b>	

Calculation of Solvency Capital Requirement		
		Value
		C0100
Adjustment due to RFF/MAP nSCR aggregation	R0120	
Operational risk	R0130	969 653,59
Loss-absorbing capacity of technical provisions	R0140	
Loss-absorbing capacity of deferred taxes	R0150	0,00
Capital requirement for business operated in accordance with Art. 4 of Directive 2003/41/EC	R0160	
<b>Solvency capital requirement excluding capital add-on</b>	<b>R0200</b>	<b>8 859 796,77</b>
Capital add-on already set	R0210	0,00
of which, capital add-ons already set - Article 37 (1) Type a	R0211	
of which, capital add-ons already set - Article 37 (1) Type b	R0212	
of which, capital add-ons already set - Article 37 (1) Type c	R0213	
of which, capital add-ons already set - Article 37 (1) Type d	R0214	
<b>Solvency capital requirement</b>	<b>R0220</b>	<b>8 859 796,77</b>
<b>Other information on SCR</b>		
Capital requirement for duration-based equity risk sub-module	R0400	
Total amount of Notional Solvency Capital Requirements for remaining part	R0410	
Total amount of Notional Solvency Capital Requirements for ring fenced funds	R0420	
Total amount of Notional Solvency Capital Requirements for matching adjustment portfolios	R0430	
Diversification effects due to RFF nSCR aggregation for article 304	R0440	
Method used to calculate the adjustment due to RFF/MAP nSCR aggregation*	R0450	
Net future discretionary benefits	R0460	

\*Method used to calculate the adjustment due to RFF/MAP nSCR aggregation  
1 - Full recalculation  
2 - Simplification at risk sub-module level  
3 - Simplification at risk module level  
4 - No adjustment

Approach to tax rate		
		Yes/No
		C0109
Approach based on average tax rate*	R0590	

\*Approach based on average tax rate  
1 - Yes  
2 - No  
3 - Not applicable as LAC DT is not used (in this case R0600 to R0690 are not applicable)

Calculation of loss absorbing capacity of deferred taxes				
		Before the shock	After the shock	
		C0110	C0120	
DTA	R0600	68 865,78		
DTA carry forward	R0610			
DTA due to deductible temporary differences	R0620	68 865,78		
DTL	R0630	68 865,78		
LAC DT				
		C0130		
LAC DT	R0640	0,00		
LAC DT justified by reversion of deferred tax liabilities	R0650			
LAC DT justified by reference to probable future taxable economic profit	R0660	0,00		
LAC DT justified by carry back, current year	R0670			
LAC DT justified by carry back, future years	R0680			
Maximum LAC DT	R0690			

### S.25.02.21 SCR avec modèle interne partiel

La Mutuelle n'est pas concernée par cet état.

### S.25.03.21 SCR avec modèle interne partiel

La Mutuelle n'est pas concernée par cet état.

S.28.02.01 MCR Activité Vie et Non Vie

MCR components		MCR components	
		Non-life activities	Life activities
		MCR(NL, NL) Result	MCR(NL, L)Result
		C0010	C0020
Linear formula component for non-life insurance and reinsurance obligations	R0010	1 662 317,62	0,00

Background information		Background information			
		Non-life activities		Life activities	
		Net (of reinsurance/ SPV) best estimate and TP calculated as a whole	Net (of reinsurance) written premiums in the last 12 months	Net (of reinsurance/SPV) best estimate and TP calculated as a whole	Net (of reinsurance) written premiums in the last 12 months
		C0030	C0040	C0050	C0060
Medical expense insurance and proportional reinsurance	R0020	3 153 297,48	32 215 162,48		
Income protection insurance and proportional reinsurance	R0030				
Workers' compensation insurance and proportional reinsurance	R0040				
Motor vehicle liability insurance and proportional reinsurance	R0050				
Other motor insurance and proportional reinsurance	R0060				
Marine, aviation and transport insurance and proportional reinsurance	R0070				
Fire and other damage to property insurance and proportional reinsurance	R0080				
General liability insurance and proportional reinsurance	R0090				
Credit and suretyship insurance and proportional reinsurance	R0100				
Legal expenses insurance and proportional reinsurance	R0110				
Assistance and proportional reinsurance	R0120				
Miscellaneous financial loss insurance and proportional reinsurance	R0130				
Non-proportional health reinsurance	R0140				
Non-proportional casualty reinsurance	R0150				
Non-proportional marine, aviation and transport reinsurance	R0160				
Non-proportional property reinsurance	R0170				

		Non-life activities	Life activities
		MCR(L, NL) Result	MCR(L, L) Result
		C0070	C0080
<b>Linear formula component for life insurance or reinsurance obligations</b>	R0200	0,00	5 119,25

Total capital at risk for all life (re)insurance obligations		Non-life activities		Life activities	
		Net (of reinsurance/SPV) best estimate and TP calculated as a whole	Net (of reinsurance/SPV) total capital at risk	Net (of reinsurance) best estimate provisions	Net (of reinsurance/SPV) total capital at risk
		C0090	C0100	C0110	C0120
Obligations with profit participation - guaranteed benefits	R0210				
Obligations with profit participation - future discretionary benefits	R0220				
Index-linked and unit-linked insurance obligations	R0230				
Other life (re)insurance and health (re)insurance obligations	R0240			55 207,36	
<b>Total capital at risk for all life (re)insurance obligations</b>	R0250				5 657 000,00

<b>Overall MCR calculation</b>		C0130
Linear MCR	R0300	1 356 094,97
SCR	R0310	8 859 796,77
MCR cap	R0320	3 986 908,54
MCR floor	R0330	2 214 949,19
Combined MCR	R0340	2 214 949,19
Absolute floor of the MCR	R0350	4 000 000,00
<b>Minimum Capital Requirement</b>	R0400	4 000 000,00

Notional non-life and life MCR calculation		Non-life activities	Life activities
		C0140	C0150
Notional linear MCR	R0500	1 662 317,62	5 119,25
Notional SCR excluding add-on (annual or latest calculation)	R0510	8 815 497,78	44 298,98
Notional MCR cap	R0520	3 966 974,00	19 934,54
Notional MCR floor	R0530	2 203 874,45	11 074,75
Notional Combined MCR	R0540	2 203 874,45	11 074,75
Absolute floor of the notional MCR	R0550	3 980 000,00	20 000,00
Notional MCR	R0560	3 980 000,00	20 000,00